

**Extrait du registre des délibérations  
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 5 novembre 2024

**N° VA\_DEL2024\_174**

**Objet : Avenant n°4 à la convention entre la Ville de Villeneuve d'Ascq et l'Université de Lille relative à la gestion de la crèche collective "les Astromômes"**

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 novembre à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Didier MANIER, ayant donné pouvoir à Victor BURETTE, Benoît TSHISANGA, ayant donné pouvoir à Saliha KHATIR, Yohan TISON, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Stéphanie LEBLANC, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Mariam DEDEKEN, Charlène MARTIN, Dominique GUERIN étant absents, André LAURENT étant excusé.

Par délibération n° VA\_DEL\_2013\_395 du 28 mai 2013, les membres du Conseil Municipal ont acté la passation d'une convention entre l'université de Lille 1 et la Ville dans le cadre de la création et la gestion d'une crèche au sein de la cité scientifique.

Cette crèche « les Astromômes » a ouvert ses portes en avril 2015 avec une capacité de 30 berceaux (15 réservés à l'Université de Lille et 15 à la Ville). L'Université de Lille met les locaux de la crèche à disposition de la Ville de Villeneuve d'Ascq qui a en charge la gestion de la crèche sur la cité scientifique. Un compte de gestion concerté permet annuellement le partage, à parts égales, des coûts inhérents à cet équipement.

Considérant que la convention est conclue pour une durée de 9 ans à compter de sa date de signature et qu'elle a été prolongée au 31 mars 2023 par délibération n°VA\_DEL2022\_111,

Considérant que la convention a fait l'objet d'une seconde prolongation jusqu'au 31 décembre 2023 par délibération n°VA\_DEL2023\_8, puis d'une troisième prolongation jusqu'au 1er décembre 2024 par délibération n°VA\_DEL2023\_178.

Considérant que la Ville de Villeneuve d'Ascq et l'Université de Lille souhaitent poursuivre leur partenariat relatif à la gestion de la crèche « Les Astromômes », il est proposé de prolonger la convention jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2026.

**Après avis de la Commission n°5 Sports, jeunesse, éducation, enseignement supérieur, enfance, petite-enfance du lundi 14 octobre 2024, Il est proposé aux membres du conseil :**

- d'approuver la prolongation de la convention jusqu'au 1er décembre 2026,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat.

**Politique publique (domaine-action-activité) : 14.1.1 Crèches et dispositifs d'accueil**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,  
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 8 novembre 2024 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20241105-206584-DE-1-1  
Date AR Préfecture : mercredi 6 novembre 2024

**Avenant 4 à la Convention de partenariat entre l'Université de Lille et la Ville de Villeneuve d'Ascq relative à la gestion de la Crèche Astromomes**

**Entre**

L'**UNIVERSITE DE LILLE**, établissement public à caractère scientifique, culturel, professionnel et expérimental dont le siège est situé 42 rue Paul Duez 59800 Lille, numéro SIRET n°130 029 754 00012, code APE 8542Z, représentée par Monsieur Régis BORDET en sa qualité de Président.

Ci-après dénommée « **Université de Lille** » ou « **ULille** »

D'une part,

**Et**

**La Ville de Villeneuve d'Ascq** située place Salvador Allende BP80089, 59652 Villeneuve d'Ascq Cedex.

Numéro de SIRET : 21590009300018

Code APE : 8891A

Représentée par son Maire, Monsieur Gérard CAUDRON. dument habilité en vertu de la délibération n°VA\_DEL2024\_XX du 5 novembre 2024".

Ci-après dénommée « **la ville** »

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1 – Objet**

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 10 et le tableau de répartition des charges mentionnées au sein de l'article 5.1.2 de l'avenant n°3 à la Convention de partenariat entre l'Université de Lille et la Ville de Villeneuve d'Ascq pour le fonctionnement de la Crèche Astromômes.

**Article 2 – Modification de l'article 10**

L'article 10 est modifié comme suit :

La présente convention est prolongée pour une durée de deux ans jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2026.

- Aucune dénonciation ne peut intervenir avant une période de 6 mois après la signature de cet avenant.
- L'ensemble des aspects techniques liés à la dénonciation éventuelle de la convention relève des compétences du conseil de gestion, en particulier la définition des conditions dans lesquelles l'activité de la crèche pourra être poursuivie, dans l'intérêt des familles.
- La dénonciation de la convention et l'ensemble des aspects techniques qui en découlent feront l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration de l'Université et du Conseil Municipal.

**Article 2 – Modification de l'annexe**

Le tableau de répartition des charges est modifié comme suit :

Il a pour but définir la répartition des charges entre l'Université et la Ville de Villeneuve d'Ascq. L'Université assurant les charges du propriétaire et la Ville assurant les charges du locataire

comme cela a été convenu dans la convention initiale. Ce tableau indique également que l'Université prend à sa charge l'achat du matériel de la crèche et que la ville prend à sa charge l'entretien de ce matériel.

En fonction des cas d'espèces, les parties sont invitées à se référer à la présente annexe pour régler tout désordre ou à trouver une solution à l'amiable pour faire cesser tout désordre de quelque nature que ce soit au sein des locaux.

Ce tableau est joint à la présente convention.

**Article 3 -Autres dispositions**

Les autres dispositions restent inchangées

Fait à Lille, en deux (2) exemplaires originaux, le

**Pour la Ville de Villeneuve d'Ascq**  
Le Maire,  
Monsieur Gérard CAUDRON.

**Pour l'Université de Lille,**  
Le Président,  
Monsieur Régis BORDET

Signature et cachet

Signature et cachet

**ANNEXE 1 - PLAN D'ENTRETIEN BAILLEUR/GESTIONNAIRE**

Nature des ouvrages	Type d'intervention	Propriétaire			Gestionnaire	
		Grosses réparations		Entretien Courant	Gros entretien	
		Lille Métropole Habitat		Mairie de V d'Ascq	Université de Lille	
<b>CLOS ET COUVERT - DISTRIBUTIONS</b>						
<b>GROS ŒUVRE STRUCTURE</b>						
Fondations	structure	X				
Murs porteurs	structure	X				
Génie civil locaux technique	structure	X				
Façades (bandeaux, acrotères)	structure	X				
Planchers (dalles ...)	structure	X				
Escaliers	structure	X				
<b>MACONNERIE INTERIEURE</b>						
Cloisons	restructuration	X				
	modifications					
Isolation par l'intérieur	création ou réfection	X				
	modification					
<b>COUVERTURE CHARPENTE</b>						
Charpente	réfection complète ou partielle	X				
	réparation et entretien					X
Couverture	réfection complète ou partielle	X				
	réparation					X
	entretien (démoussage)			X		X
Toiture terrasse étanchéité	réfection complète ou partielle	X				
	réparation ponctuelle					X
	entretien (démoussage, nettoyage gravillon)			X		X
Toiture terrasse isolation	pose ou réfection	X				
	réparations ponctuelles					X
Acrotères, pénétrations	réfection complète	X				
	réfection partielle					X
Descentes EP, chéneaux	réfection	X				
	entretien			X		X
Edicules techniques	réfection	X				
Protections sécurité (crinolines)	mise en place	X				
	entretien					
<b>MENUISERIES EXTERIEURES</b>						
Menuiseries extérieures : fenêtres	remplacement	X				
	réparation et entretien			X		X
Protection (volets)	remplacement	X				
	réparation et entretien			X		X
Joints, quincaillerie	remplacement					X
	réparation et entretien			X		X
Fermeture au rez-de-	remplacement	X				
	réparation et entretien			X		X
<b>MENUISERIES INTERIEURES</b>						
Parties communes	remplacement					X
	réparation			X		
	entretien			X		
Locaux techniques (et autres gaines techniques)	remplacement					X
	réparation			X		X
	entretien			X		X
Parties privatives	remplacement					X
	réparation			X		
	entretien			X		

SERRURERIE (METALLERIE, SECURITE)				
Parties communes et privatives	Remplacement			X
	réparation et entretien		X	
Locaux techniques et autres	remplacement			X
	réparation et entretien		X	
EQUIPEMENTS TECHNIQUES - PRODUCTION CHAUFFAGE ECS				
Energie changement d'énergie	réfection complète			X
	réfection partielle		X	
	réparation et entretien		X	
Production chauffage	réfection complète	X		
	réfection partielle		X	
	réparation et entretien		X	
Distribution chauffage	réfection complète	X		
	réfection partielle			X
	réparation et entretien		X	
Radiateurs ou réseau d'eau	réfection complète	X		
	réfection partielle			X
	réparation et entretien		X	
Production ECS	réfection complète	X		
	réfection partielle		X	
	réparation et entretien		X	
Distribution ECS	réfection complète	X		
	réfection partielle			X
	réparation et entretien		X	
Divers (ex : pompes)	réfection complète			X
	réfection partielle		X	
	réparation et entretien		X	
PLOMBERIE SANITAIRE				
Réseau extérieur	réfection complète	X		
	réfection partielle			X
	réparation et entretien		X	
Réseau EF (Eau Froide)	réfection complète	X		
	réfection partielle			X
	réparation et entretien			X
Appareils sanitaires et robinetterie	renouvellement			X
	réparation et entretien		X	
Evacuations	réfection complète	X		
	réfection partielle			X
	réparation et entretien		X	
Divers (traitement des eaux)	création, remplacement	X		
	réparation et entretien		X	
VENTILATIONS MECANIQUE CONTROLEE				
Extracteurs	réfection complète	X		
	réfection partielle			X
	réparation et entretien		X	
Réseau extérieur (en toiture) et intérieur	réfection complète	X		
	réfection partielle			X
	réparation et entretien		X	
Appareillage : bouche extraction	renouvellement			X
	réparation entretien		X	X
	réfection			X
Appareillage : entrée d'air	réparation entretien		X	X
	réfection			X
	réparation et entretien		X	
Ventilation statique				X
ELECTRICITE, COURANT FORTS				
Comptage, protection	réfection complète	X		
	réfection partielle			X
	réparation et entretien	X		
Distribution courants forts	réfection complète	X		
Appareillage (parties communes et privatives)	réfection complète			X
	réfection partielle			X
	réparation et entretien		X	

Eclairage extérieur	réfection complète	X		
	réfection partielle			X
	réparation et entretien		X	
<b>ELECTRICITE, COURANT FAIBLES hors vandalisme</b>				
Distribution courants faibles	réfection complète	X		
	réfection partielle			X
	réparation et entretien		X	X
Appareillages (parties communes et privatives)	réfection complète			X
	réfection partielle			X
	réparation et entretien		X	
<b>REVETEMENT DE SOLS</b>				
Parties communes	remplacement total ou partiel			X
	entretien		X	
Locaux techniques et autres	remplacement total ou partiel			X
	entretien		X	
Parties privatives	remplacement total ou partiel			X
	entretien		X	
<b>REVETEMENT MURaux</b>				
Parties communes	remplacement total ou partiel			X
	entretien		X	
Locaux techniques et autres	remplacement total ou partiel			X
	entretien		X	
Parties privatives	remplacement total ou partiel			X
	entretien		X	
<b>PLAFONDS (REVETEMENT OU FAUX PLAFONDS)</b>				
Parties communes	remplacement total ou partiel			X
	entretien		X	
Locaux techniques et autres	remplacement total ou partiel			X
	entretien		X	
Parties privatives	remplacement total ou partiel			X
	entretien		X	
<b>AMENAGEMENT EXTERIEURS</b>				
Clôture et mur d'enceintes	remplacement	X		
	réparation			X
	entretien			X
Accès	remplacement	X		
	réparation			X
Voirie ou stationnement (à l'air libre)	réfection complète	X		
	réfection partielle			X
	réparation et entretien			X
Stationnement extérieur fermé	réfection complète	X		
	réfection partielle			X
	réparation et entretien			X
Equipements extérieurs	réfection complète	X		
	réfection partielle			X
	réparation et entretien			X
Espaces verts	remplacement ou transformation			X
	entretien (taille, élagage, abattage)			X
	dessouchage, traitement des racines			X

SECURITE				
Isolation, coupe-feu, enclouissement	création, remplacement	X		
	réparation			X
	entretien			X
Désenfumage	création, remplacement	X		
	réparation			X
	entretien			X
Alarme incendie	remplacement			X
	réparation			X
	entretien			X
Détection incendie	remplacement			X
	réparation			X
	entretien			X
Eclairage de sécurité	création, remplacement			X
	réparation			X
	entretien			X
Signalisation	création, remplacement			X
	réparation			X
	entretien			X
Extincteurs	installation			x
	remplacement			X
	entretien			X
Equipements à l'extérieur	création			X
	réparation et entretien			X
DIVERS, A PRECISER				
Téléphonie	installation			X
	remplacement			X
Interphone	installation	X		
	remplacement			X
	réparation et entretien			X
Carte d'accès / contrôle des accès	Parking			REEFLEX
	Accès bât crèche			REEFLEX + Univ
Relation avec le bailleur				X
PPMS				X
Equipement mobilier	Equipement Electroménager			X
	Eentretien Electroménager		X	
	Equipement mobilier			X
	Réparation, entretien		X	
	Equipement informatique (ordinateur, PC, Imprimante		X	
	Entretien parc informatique		X	